

## Compte rendu – Session de travail du mardi 5 décembre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 décembre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Sont absents : M<sup>e</sup> François Bélisle, M. Dany Carpentier et Mme Sabrina Roy.

**Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 21 novembre 2023**

<b>Sujet</b>	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 21 novembre 2023.  M. Daniel Cournoyer demande à ses collègues de bien vouloir respecter l'horaire afin que la session de travail puisse se terminer à 16 h 40 comme prévu.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 19, 41, 46, 54, 63 et 68 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M. Pierre-Luc Fortin demande si la Ville transfère la responsabilité aux propriétaires de centres commerciaux. M. Dominic Thibeault répond qu'il n'y a pas de changement relatif à la responsabilité, il s'agit d'une modification aux normes qui permettra de diminuer le nombre de dérogations mineures.

Au point 2, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire (DCLVC) peut décider de fermer les bibliothèques le dimanche pour couper des coûts sans que cette décision relève du conseil municipal. Mme Nancy Kukovica répond qu'à l'occasion, il faut rapidement modifier l'horaire, par exemple pour des travaux ou une journée de formation. Elle ajoute que la pénurie de main-d'œuvre pourrait aussi entraîner une fermeture ponctuelle. Quant à la fermeture du temps des fêtes, elle est en réponse aux demandes budgétaires du conseil. M. Pierre-Luc Fortin demande s'il est possible de reformuler le passage sur la modification de l'horaire pour donner la flexibilité nécessaire à la DCLVC afin de régler des problèmes ponctuels et que l'offre de service relève du conseil. Mme Kukovica répond qu'effectivement, le niveau de service relève du conseil. Elle consultera la direction du Greffe, gestion des documents et archives pour une modification à cet effet. Elle demande cependant de retirer le paragraphe si la modification doit retarder l'adoption du règlement puisqu'elle ne souhaite pas retarder l'application des autres modifications, dont l'abolition des frais de retard. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay propose, dans le fil de conversation, une modification qui est acceptée.

Au point 5, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le montant pour le pavage comprend autre chose que ce qui se trouve normalement dans cette enveloppe. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit des travaux qui font partie du plan de pavage qui a été présenté aux membres du conseil. Certains travaux n'en font cependant pas partie. Mme Albernhe-Lahaie demande si le montant d'un million \$ provenant du fonds des carrières et des sablières s'ajoute aux 6,7 millions \$. M. Dussault répond que c'est le cas. Mme Albernhe-Lahaie demande à combien de kilomètres d'asphalte correspond la somme de 6,7 millions \$ puisqu'elle souhaite connaître l'impact de ces travaux sur le terrain. M. Jean Lamarche répond que ces informations seront données durant les discussions du prochain PTI.

Au point 6, Mme Geneviève Auclair demande si le cours d'eau Sawyer est compris dans cette enveloppe. M. Robert Dussault répond que ce règlement parapluie peut couvrir les travaux au cours d'eau Sawyer.

Au point 7, Mme Geneviève Auclair demande si un inspecteur fera le tour des centres commerciaux pour s'assurer de la conformité de l'affichage. M. Dominic Thibeault répond que le contrôle de l'affichage se fait par l'émission des permis et que cette modification réglementaire concerne uniquement les centres commerciaux.

Au point 8, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande pourquoi la formulation n'a pas été modifiée puisqu'il est écrit que le CIUSSS conserve tout l'argent. M. Dominic Thibeault répond que le CIUSSS conserve l'argent de la vente des vignettes de stationnement, mais que la Ville conserve le montant des amendes.

Au point 11, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande en quoi consistent les travaux. M. Robert Dussault répond que le point 11 est un règlement parapluie pour la réparation des bris. Mme Albernhe-Lahaie constate que plusieurs points de l'ordre du jour portent sur les infrastructures en eau et demande s'il est possible d'avoir plus de renseignements sur les travaux. M. Dussault répond que lorsqu'une pompe est défectueuse, il faut la changer et que les fonds nécessaires ne proviennent pas du PTI. M. Jean Lamarche ajoute que la Ville doit avoir une certaine latitude pour réparer les bris. M. Dominic Thibeault ajoute que si Mme Albernhe-Lahaie lui remet une liste, une présentation pourrait être faite dans une chaîne de services.

Au point 13, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si les travaux se feront dans toute la rue Sainte-Cécile ou seulement dans certaines sections de la rue et s'il est possible d'avoir un plan des travaux. Mme Maryse Bellemare répond que dans la fiche, une annexe décrit les travaux qui seront effectués. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay propose de faire la demande pour l'obtention d'un plan à M. Frédéric Maurais.

Au point 14, M. Pierre-Luc Fortin affirme que la Ville demande au ministère de développer une zone à proximité d'une autoroute. Il demande ensuite qui va mesurer le bruit. M. Dominic Thibeault répond que la résolution concerne principalement une petite zone située entre le noyau villageois et la zone agricole sur le boulevard Thibault et que les études acoustiques seront aux frais du demandeur ou de la demanderesse.

Au point 19, M. Pierre-Luc Fortin demande comment le conseil d'administration (CA) de Culture Trois-Rivières envisage de se conformer à la politique-cadre puisque certains membres vont dépasser le nombre de mandats permis. Mme Geneviève Auclair répond que la résolution vise à retirer les deux membres du conseil municipal qui siègent au CA, M. Daniel Cournoyer et elle-même. M<sup>e</sup> Annie Pagé ajoute que la politique-cadre prévoit une période de transition d'une à trois années.

Au point 41, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande pourquoi, au point 3 du plan d'action, la Ville va piger dans ses surplus annuels futurs au lieu d'imposer une taxe d'amélioration locale. M. Dominic Thibeault répond que dans l'éventualité où la Ville devient propriétaire du site, elle se taxerait elle-même. Mme Albernhe-Lahaie affirme être préoccupée par

l'utilisation des excédents.

Au point 46, M. Pierre-Luc Fortin demande si le prix est sans garantie légale. M. Dominic Thibeault répond que c'est le cas. M. Fortin demande ensuite si une entente a été conclue pour le stationnement. M. Thibeault répond que les discussions ne sont pas encore rendues à cette étape. M. Luc Tremblay demande pourquoi cette entreprise ne s'établit pas dans un parc industriel. M. Thibeault répond que la réponse sera donnée à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme ou à la partie huis clos de la session de travail.

Au point 54, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quelle est la modification apportée au contrat d'assurance collective des employées et employés et retraitées et retraités. M. Claude Bélisle répond qu'auparavant, la convention des cadres supérieures et supérieurs prévoyait qu'elles et ils payaient 2 % de leur salaire en assurance collective et recevaient un remboursement de la Ville à la fin de l'année. Cette clause a été retirée et remplacée par un compte de soins de santé, qui est un complément à l'assurance collective actuel visant à bonifier certaines protections. Les cols bleus bénéficient eux aussi de ce complément d'assurance. M. Bélisle précise qu'il n'y a aucune augmentation de coût pour la Ville puisqu'elle remplace une façon de faire par une autre.

Au point 63, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le dossier du détournement du cours d'eau a été étudié en comité. M. Dominic Thibeault répond que le dossier a été discuté avant l'élection du conseil municipal en 2021. Il précise qu'il s'agit d'un dossier mineur qu'il est nécessaire de faire valider par le ministère pour un suivi à long terme.

Au point 68, Mme Pascale Albernhe-Lahaie constate que la Ville offre de très bonnes conditions de travail et se questionne sur les échelons et la grille salariale. Plus précisément, elle demande s'il existe un plafond pour les hautes et hauts fonctionnaires. M. Claude Bélisle explique que l'ensemble des conventions collectives est en constante évolution à Trois-Rivières et partout au Québec et que les conditions de travail et les salaires correspondent à ceux des dix autres grandes villes et aux lignes directrices de l'Union des municipalités du Québec. Quant à l'augmentation salariale de 3 %, elle est beaucoup plus basse que celle consentie par le gouvernement provincial. Des membres du conseil ne sont pas à l'aise de discuter de ce sujet devant les journalistes et demandent d'en parler à huis clos. Mme Albernhe-Lahaie rétorque qu'il s'agit d'un document public et que les salaires sont publics et qu'elle souhaite parler de l'Annexe 1, la grille salariale. M. Jean Lamarche répond que certaines personnes ont fait part de leur malaise quant à cette discussion et souhaitent qu'elle se fasse à huis clos. M. Alain Lafontaine quitte la session de travail pour la suite de cette discussion. Il est décidé que la discussion se poursuivra à huis clos. M. Lafontaine revient.

M. Dominic Thibeault annonce que les points 16 à 18 et 23 et 24 feront l'objet d'une consultation publique ce soir. Il ajoute que le point 33 est une recommandation conditionnelle.

M. Daniel Cournoyer demande si des points doivent être ajoutés en Affaires nouvelles. Mme Pascale Albernhe-Lahaie répond qu'il y a les résolutions de M. Dany Carpentier. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay propose d'en discuter à huis clos en raison des considérations légales.

**Décision :** s. o.

**Responsable de l'exécution :** s. o.

**Échéancier / suivi :** s. o.

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :** M. Alain Lafontaine quitte la session de travail à 14 h 09 et revient à 14 h 12.

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :** s. o.

## Point des élus et élus municipaux

<b>Sujet</b>	Aucun sujet n'est discuté.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

<b>Sujet</b>	<p><b>Comité Assurer la sécurité des milieux :</b> M. Jonathan Bradley revient sur les sujets discutés à la réunion d’octobre, la nomination de M. Gilbert Mireault. Il résume ensuite les sujets discutés à la réunion de novembre : le projet Dans ma rue on joue et le prix innovation CNESST décerné à la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile qui a créé un appareil pour que les pompières et les pompiers puissent se pratiquer pour manier la lance.</p> <p><b>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville :</b> M. Pierre Montreuil informe ses collègues qu’à la réunion du mois d’octobre, des fonctionnaires ont expliqué le plan de transport 2017-2027. De plus, le comité a recommandé de poursuivre le travail amorcé afin de préparer le prochain plan de transport en collaboration avec toutes les intervenantes et tous les intervenants.</p> <p><b>Comité Animer et soutenir la communauté :</b> M. René Martin énonce les sujets discutés à la dernière réunion du comté : comité Jeunesse, post-mortem du camp de jour estival, plan directeur des parcs et espaces verts et tourisme sportif.</p> <p>M. Jean Lamarche annonce que la Ville a remporté le prix Monde municipal 2023 remis par l’Institut d’administration publique du Québec pour son logiciel de requêtes mobiles pour les cols bleus et félicite les équipes des Technologies de l’information et des Travaux publics pour leur excellent travail.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l’exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s. o.	

## Point de l'administration publique

<b>Sujet</b>	<p><b>Redéveloppement du nouveau quartier urbain durable – Le Relais (adoption du plan directeur) / M. Marc-André Godin</b></p> <p>Mme Pamela Soto présente le fruit de deux années de travail, le plan directeur du futur quartier urbain durable Le Relais situé sur les terrains de l'ancienne usine Aleris. Ce type de projet de planification se présente rarement dans la carrière d'une ou d'urbaniste en raison du temps alloué à la réflexion et à la consultation qui donne le recul nécessaire pour aménager un quartier urbain durable. Cette démarche a été rendue possible par l'obtention d'une subvention du Programme pour la planification de milieux de vie durables qui a financé 55 % des travaux. Mme Soto présente les objectifs du projet, sa structure, le concept d'aménagement et ses principes ainsi que le plan d'aménagement de ce quartier urbain durable qui comptera 943 unités d'habitation. M. Marc-André Godin souhaite que le plan directeur soit adopté à la séance du soir afin que le projet voie le jour au cours des cinq à dix prochaines années. Il informe les membres du conseil qu'ils devront prévoir des enveloppes pour mettre en place les infrastructures nécessaires. Mme Soto et M. Godin répondent ensuite aux questions des membres du conseil au sujet des stationnements partagés, des règles à mettre en place pour permettre la mise en place de ce quartier urbain, de la façon d'inciter les promotrices et les promoteurs à adapter leurs pratiques à un milieu de vie durable, de la densité et de la mixité du quartier, de la démarche de participation et des préoccupations des citoyennes et citoyens qui ont été prises en compte et des répercussions sur le pont Duplessis et la rue Fusey. M. Dominic Thibeault termine la présentation en remerciant toutes et tous les membres du conseil qui ont participé aux consultations.</p> <p><b>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt</b></p> <p>Aucun sujet n'est discuté.</p> <p><b>Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt</b></p> <p>Aucun sujet n'est discuté.</p>
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Quartier urbain durable Le Relais ».</b>	